Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 66 (1927)

Heft: 39

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

'Agence de publicité Gust. AMACKER Palud, 3 — LAUSANNE ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

NOS VIEILLES CLOCHES

Le Conteur a déjà publié quelques articles sur les vieilles cloches de nos temples vaudois, ainsi sur celles de Noville, le 6 juin 1925, sur celles de Renens, le 14 avril 1923, sur celles de Vilette, les 21 mars 1925 et 4 décembre 1926. Ces articles, qui ont été très goûtés, ont pour auteur notre fidèle collaborateur F.-Raoul Campiche, archiviste. Le succès de son heureuse initiative l'a engagé — le Conteur l'en remercie sincèrement — de continuer la série. Nous ne doutons pas que nos lecteurs et tous les amis de notre pays se réjouiront, comme nous, de cette intéressante perspective.



A Commune de Vallorbe possède quatre cloches de grandeur inégale et d'époques diverses. Trois se trouvent dans

la tour du temple, tandis que la quatrième sert de timbre à l'horloge du nouveau collège. Au point de vue artistique, cette dernière constitue un petit chef-d'œuvre de l'art du fondeur. Elle mesure 69 cm. de diamètre sur 67 cm. de hauteur totale, c'est-à-dire depuis la base jusque sous le joug. La partie supérieure, que les spécialistes appellent le cerveau, est recouverte d'une sorte de couronne formée de feuilles d'acanthe, au-dessous de laquelle on lit, disposée sur trois lignes de 0,2 cm. de hauteur, l'inscription que voici :

ROM. CHAP. 10 v 18. LEVR SON EST ALLE PAR TOVT LE MONDE.

P. H. VALLON DE LAVS PAST A VALL. VALLOTTON CHAST. EGR. I F GRO-BETY LIEVT.

EGREGE I A. VALLOTTON CUR. GEOR VALLOTTON. G. LIVREMONT. I B GROBETY. I. B. JAQVET.

Et plus bas:

N. S. DV 1666 IFIG AVG ALAM.

Nous rétablissons ce texte comme suit :

Romains, chapitre 10 verset 18. Leur son est allé par tout le monde.

Philippe-Henri Vallon de Lausanne, pasteur à Vallorbe, Jérémie Vallotton, châtelain, Egrège Jean François Grobéty, lieutenant.

Egrège Jacob Vallotton curial, Georges Vallotton, Guillaume Livremont, Jean Baptiste Grobéty, Jean Baptiste Jaquet.

1666.

Quant au cinq groupes de lettres accompagnant la date, ils constituent un rébus dont nous l'avons pas su trouver la clef. Aussi nous l'abandonnons à la sagacité de nos lecteurs.

Quelques mots d'explication à propos des titres de châtclain, lieutenant et curial nous paraissent nécessaires. Ces derniers correspondent à ceux que l'on donne actuellement aux magistrats de l'ordre judiciaire local, soit le juge de paix, son suppléant et son greffier.

La décoration de notre cloche ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'originalité et de la finesse d'exécution. En effet, outre la couronne de feuilles d'acanthe déjà mentionnée, et au-dessous de l'inscription que nous venons de transcrire se trouve une bande de 0,3 cm. de large, formée d'une guirlande de pampres, de fleurs et

de fruits. Entre les lettres N S et D V, figurent les armoiries de Samuel de Watteville, bailli alors en charge et qui présida aux destinées du bailliage de Romainmôtier de 1665 à 1669.

Sur les flancs, de petites têtes d'anges ailées alternent avec d'autres motifs d'ornementation empruntés au règne végétal (palmes, feuilles de vigne, etc.). Signalons enfin la présence, en différents endroits, de petits écussons armoriés pour la plupart assez mal venus à la fonte et par conséquent difficiles à identifier. L'un d'eux porte une croix surmontée des lettres TLV. Ce sont vraisemblablement les marques du fondeur.

Il serait intéressant de connaître en détail l'origine de cette cloche. Malheureusement, aucun procès-verbal des séances du Conseil de Vallorbe n'a été tenu pour l'année 1666, et d'autre part, il existe une lacune de 10 ans, soit de 1657 à 1667, dans la série des comptes administratifs conservés aux archives communales. En sorte que, concernant ce vieux bronze, nous devons nous contenter de citer le seul document à nous connu. Il s'agit d'un acte de garantie dont voici le texte en abrégé :

« Nous soubsignez (agissant) au nom et comme gouverneurs de l'honorable communaulté de Vallorbes, soubs l'obéissance de Leurs Excellences de Berne, nos Souverains Seigneurs, en Suisse, avons fait compte final avec Maître Jehan Baptiste Livremont, maistre fondeur de cloches de Pontarlier, en Bourgongne, pour la facon et peyne qu'il a heue à refondre la petite cloche, laquelle n'est encor pendante; de laquelle cloche petite, nous au nom que dessus nous luy en redebvons, tant pour dite façon que pour tout le mestail qu'il aurait peu fournir, que vin au sieur son fils, la somme de 30 quarts d'escus à deux florins six sols (pièce), monnaye de dite Suisse, payable entre cy et le prochain jour de la Saint Barthèlemy prochaine (24 août). — Soubz ceste réserve très expresse, que ledit Livremont devra garantir la dite cloche bien sonnante et dheuement raisonnante durant l'espace d'un an échéant au quinze avril 1667.

Que venant à se casser ou qu'elle ait été mal fondue, ledit Maistre Livremont sera tenu de la refondre à ses frais, risques et périls.

Mais Dieu veut que tel mal n'arrive, mais que tout réussisse pour sa ploire et contentement des parties contractantes.

Fait en présence de Jérémie Vallotton, sieur chastelain et Egrège Jacob Vallotton, sieur curial audit lieu comme tesmoins, ce huitième apvril mille six centz soixante six. »

(Signé): J. B. Livremont.

En résumé, cet acte nous apprend qu'avant le 8 avril 1666, il existait déjà dans la tour de l'ancienne église de Vallorbe, une petite cloche qui pour une cause quelconque, dût être refondue. Maître Jean-Baptiste Livremont, de Pontarlier, chargé de ce travail s'en acquitta à la satisfaction de la commune intéressée. Lors du règlement de compte, cette dernière se trouva débitrice d'une somme de 75 florins qu'elle s'engageait à payer dans le délai de quatre mois et demi. De son côté, Livremont garantissait la bienfacture et la solidité de sa cloche, pendant un an, soit jusqu'au 15 avril 1667, sous peine, en

cas de défaut, de devoir la refondre à ses propres frais et dépens. ¹

Mais cette dernière éventualité ne se présenta pas et au commencement d'avril, la cloche dont il s'agit prenait place dans la tour de la vieille église de Saint-Pancrace, au Moutier. Moins d'un demi siècle plus tard, soit en 1711 ou 1712, elle fut transférée dans celle du temple actuel, et dès 1916 elle est suspendue dans le clocheton du nouveau bâtiment scolaire.

Malheureusement, sa voix claire, (elle donne le do aigu), ne s'accorde pas avec celle de ses sœurs de la paroissiale voisine. C'est pourquoi, elle est rarement mise en branle en même temps que ces dernières.

Deux cent soixante et un ans , c'est un âge respectable, même pour une cloche! Puisse celle qui nous occupe, faire vibrer longtemps encore les échos du vallon où elle a vu se succéder tant de gens et de choses. D'ailleurs, à moins d'un accident toujours possible, son existence est as-surée grâce à la sage précaution que les autorités locales ont prise de la faire classer au nombre des monuments historiques.

F.-Raoul Campiche, archiviste.



N'A GRANT' INJUSTICE (Patois d'Aigle).

UAI ma fai! lou papai qu'ont tant bragâ de l'Abbaï di Vegnolans l'ont mépresî lou brave dzeins que l'ont le mî traci avoué la pâla et la cavagna! Lou Cent-Suisses l'ont itâ à l'honneu; l'ètâi djusto, câ l'ètaivont ride biaux! Mîmo que lè gazettès l'ont contâ qu'on valet à Melin l'ètâi arrevâ de l'E-

gypte tot esprès po portâ la pequa!

Lè duvès déesses l'ont lau potret dein milou cârro; l'è djusto assebin câ l'iron galèzes, sû sti « palanquin ». Monsu le régent m'a dé que l'ètâi dinse qu'on appelâvè sti tserret. Lou vegnolans, lou martzans, lou seigares, lou tambourniers, lè z'heimateloses, lè z'armaillis, lè balles felhies que portâvant di panai, di botiets, cliau que seyïvont, cliau que tzantâvont, cliau que dzoïvon, cliau que dancîvont, tot cein a paru sû lou papai.

Et sti Monsu Doret, et Colliard que l'avâi 'na tant balla coraille, et Monsu l'Abbé, et cliau Monsu du Rière-Conset, lou z'a-t-on fîtâ? Tant qu'y balles armailles, lou tzevau, lè vatzés, lè tzi-

¹ Aux XVIIe et XVIIIe siècle, la fonderie Livremont était le fournisseur pour ainsi dire attitré de nombreuses paroisses de la Suisse romande. Guillaume livra 2 cloches à la commune de Vallorbe en 1666, 1 à celle de Ste-Croix en 1683, 1 à celle d'Eclépens en 1686. Antoine en fondit 2 pour la commune de Bière (1764 et 1772), 1 pour celle de Vuitebœuf (1770), etc. Nous ne pouvons mentionner toutes celles qu'il fondit soit seul, soit avec la collaboration de C. Livremont, son fils, pour diverses localités des cantons de Fribourg et de Berne de 1749 à 1786.

vrès, lou coïus, l'ein ont zu de cliau « bravo »! Encoo on iadzo, to sti mondo a îtâ ben recordâ. Mâ nion n'a dé on mot dau bons bougres que l'ont tant tracè et galopâ aprî lè pétolés et lè beuses (à respet). Monsu le régent de : « le crottin », mâ nion ne le comprein. Escusâ mè de vô parlâ de cein, mâ cliao coo l'ont fé de la balla et bouenna ovradzo. Vaidè-vo cliau Monsu lequant sû 'na coffia ? Et tôtes cè damuzallès, que l'ètaivon à pia détzau? Assebin, on veyai lou portacavagnès traci, ramassi, setzi, que s'ein bouetavon leu tsapi! Et pâ 'na dzein ne tapâvè di man. L'è frouillhî que vo diè! L'ètâvon asse galè que lou z'autrès, avouè leu tzapi, leu ballè roquelaurès, leu z'escarpins.

Se ne cheintâvon pâ la rouzo, l'avâion l'honneu à tieur de ne rein lassî dé mau net, et de fére leu ovradzo. Respét po sti bravès dzeins! Ié dé Tanta Lison. E. R.

JERRE à David et Jean-François, deux bons voisins, dont les maisons sont contiguës, sortent du Caralle il y eut le concours de gros bétail. Ils vont reprendre le train, mais comme celui-ci ne part que dans une heure et demie, les deux amis font une promenade en ville, pour passer le temps.

Et la conversation s'engage.

- Oui, y n'y a pas, c'est du rude beau bétail. As-tu vu ces taureaux?

- Et ces vaches, quelle grosseur!

- Il faut avouer que le papa Viquerat a bien fait de créer cette race pie. C'est une jolie cou-

Autrefois, te souviens-tu, on avait du bétail bariolé. Il y en avait de tricolores. C'était d'un joli effet dans les prés, si tu veux, mais c'est quand même mieux à présent.

- Oh! oui.

- Ce Comptoir, c'est bien beau aussi. Il y a beaucoup de choses très intéressantes.

- Oh! on doit dire que notre industrie suisse a fait de rudes progrès; on peut presque se passer des marchandises étrangères.

- Quand même. Pour le caoutchouc, par exemple. On ne le fait pas chez nous.

Ni les bananes.

- A propos, qu'est-ce que c'est que ces ba-

nanes? Est-ce bon?

- Mais oui, tu sais bien, ce sont ces longs fruits jaunes... Tiens, en voilà justement. On dit que ce n'est pas mauvais. C'est très doux et très tendre. Et puis, ça se pelle facilement, la pelure tombe toute seule...

Oh! regarde, quelle raclée d'automobiles sur Saint-François, devant le Bazar Vaudois! Y

- Prends garde! Tire-toi! En voilà une qui nous vient dessus. N'allons pas nous faire écraser

Ce serait dommage.

- Pour sûr! Et que diraient nos gouvernements?

- Oui, quand on ne leur rapporterait que les morceaux.

- Tu vois, y z'ont mis partout des cibles rouges. Qu'y a-t-il d'écrit dessus?

- Mais ne sais-tu pas lire : « Sens interdit » ; « Tous véhicules interdits! » Et le reste.

- C'est rien que des interdictions, alors.

- Que veux-tu. A présent les choses ont tout à fait changé.

- Oui !... oui !... La liberté est bien malade — Ma foi !...

Dans une conférence contre l'alcoolisme, un ora-teur avait cité le fait suivant: Un homme était tellement imprégné d'alcool qu'un soir, lorsqu'il voulut souffler sa bougie, son haleine s'enflamma, et il périt carbonisé.

Après la séance, un buveur invétéré s'approcha du conférencier et lui dit de sa voix éraillée, mais tremblante de reconnaissance : « Merci ! oh ! merci, monsieur, de ce que vous avez dit tout à l'heure! - Ça me servira : jamais plus, je vous le jure, je ne souf-flerai ma bougie, mais je l'éteindrai entre le pouce et l'index: Merci encore pour ce sage renseignement, car un homme averti en vaut deux!

UN MÉTIER GACHÉ

ERSONNE ne croit plus aujourd'hui aux maisons hantées, exception faite de quelques spirites pour lesquels ces phénomènes troublants relèvent du domaine encore inexpliqué des sciences psychiques.

Flammarion et d'autres savants dignes de foi, se sont appliqués à soulever le voile de l'occulte et leurs recherches, si elles n'ont pas abouti à des conclusions positives, ont néanmoins établi la réalité de certaines manifestations dont les causes échappent à notre entendement. Nul ne met plus en doute la possibilité de communications télépathiques; des cas typiques de transmission de pensée ont été enregistrés et celui qui écrit ces lignes pourrait en citer lui-même de probants. En dépit du matérialisme qui caractérise le siècle de la mécanique, l'attrait de l'inconnu fait vibrer, actuellement comme autrefois, les êtres pensants. Le mystère de la destinée pèse sur nos cerveaux impuissants à le résoudre. La superstition est le fruit de cette tendance inquiète de l'âme à sonder l'inconnaissable et de la crainte qui en résulte; elle rabaisse par des pratiques avilissantes la spiritualité d'une doctrine éminemment élevée et parfaitement légitime. Il ne faut donc pas confondre le spiritisme scientifique des penseurs avec les opérations d'un occultisme vulgaire et grossier auxquelles s'adonnent certains charlatans, hallucinés ou vicieux. Il saute aux yeux du lecteur des grimoires que les élucubrations des pacta demoniorum sont l'œuvre de cerveaux malades ou pervers. Ces bréviaires de magie noire, dont il ne reste que de rares exemplaires, la plupart ayant été brûlés par la main du bourreau, révèlent la mentalité singulière de leurs auteurs, chez lesquels l'hystérie paraît avoir joué le rôle prépondérant ; ils ne parlent, du reste, que de philtres d'amour, d'envoûtements sadiques, de préparations aphrodisiaques et d'évocations immorales.

Si l'on ne croit plus guère aux sorciers ou au mauvais œil, la bêtise humaine n'a toutefois pas complètement disparu et il se trouve encore, un peu partout, quelques rares exceptions à la règle générale du progrès. Ainsi, je connais un montagnard de notre génération, persuadé de l'efficacité des talismans, qui consulte un prétendu devin des environs chaque fois que le sort lui est défavorable, notamment en cas de maladie, de mauvaise récolte ou de mévente du bétail.

Marc-Auguste, c'est le nom du moderne magicien, confectionne, selon les rites du grand Albert, de la poule noire et de la clavicule de Salomon, des onguents et des poudres dont l'effet surprenant renverse les lois de la nature ; il redonne le lait aux vaches qui en ont été privées par maléfice; il retrouve au moyen d'une bouteille magique les objets volés et montre la figure du voleur à travers le flacon miraculeux ; il guérit par l'emploi des formules ; il découvre les auteurs des lettres anonymes ; cette dernière faculté lui valut même une citation en justice où le fameux sorcier fut convaincu de diffamation et mis à l'ombre pendant huit jours par ordre du juge informateur. Ce n'est qu'au bout d'une semaine de détention que notre homme humilié et impuissant se décidéa à reconnaître qu'il avait fait une dénonciation hasardée et sans fondement. Marc-Auguste, fort marri de l'aventure, s'en retourna dans ses pénates, au fond de sa vallée, mais ne perdit point, malgré tout, un seul de ses clients.

Au village de C..., il y a quelques années, des bruits inexplicables étaient perçus par intermittence dans un chalet isolé. Le phénomène avait lieu la nuit, quand tout était tranquille et, de préférence aux fêtes de Pâques et de Noël, assurait la brave maîtresse de céans. Les curieux, attirés par le surnaturel, s'y rendaient nombreux. Des témoins auriculaires m'ont certifié la réalité de ces faits passionnants. Un pasteur indépendant et un révérend père capucin, appelés successivement à la maison hantée pour en expulser le Malin procédèrent vainement aux exorcismes canoniques. Les bruits persistaient. Les proprié-

taires eurent recours à Marc-Auguste qui n'obtint pas plus de succès malgré la mise en scène la plus curieuse qu'on puisse imaginer.

Le drôle arrivait au coup de minuit, caché sous une ample pélerine noire, la tête recouverte d'un capuchon et tenant en main la baguette divinatoire, accessoire indispensable des opérations magiques. Il faisait trois fois le tour de la maison en proférent des incantations dans un langage inintelligible, puis pénétrait à l'intérieur, toutes lumières éteintes, il brûlait les os d'une poule noire n'ayant jamais pondu, qu'aucun coq n'avait approchée, et qu'il avait immolée luimême, un vendredi treize, au moyen d'un couteau consacré, à la lisière d'un bois de peupliers pendant la lune rousse!

La cérémonie se répéta trois nuits consécutives et se termina chaque fois par l'offrande d'un écu.

Rien n'y fit; les coups ne cessèrent pas pour cela de se faire entendre et l'étoile de Marc-Auguste perdit de son éclat.

La maison hantée fut vendue à vil prix et son nouveau propriétaire, un citadin retraité, la transforma en un riant cottage dont il fit sa résidence estivale. Des fouilles opérées à cette occasion mirent à jour dans le sous-sol de l'immeuble une fontaine intermittente dont l'écoulement produisait les mystérieux bruits.

Le prestige de Marc-Auguste en éprouva un nouveau choc aux yeux de ses admirateurs de plus en plus rares. Le magicien allait en receviu un plus terrible encore et c'est par là que nous terminerons.

Le sorcier vieillissait et la génération nouvelle n'avait plus à son égard que sourires sceptiques et railleurs. Marc-Auguste sentait que « le métier était gâché » et que la crédulité humaine s'effritait avec les années. Aigri par la décadence de son ancienne gloire, il ne perdait pas une occasion d'affirmer à nouveau ses prétentions à la puissance occulte, offrant à chacun ses services qu'on ne sollicitait plus.

Lors d'une récente épizootie de fièvre aphteuse, il importuna journellement ses voisin qu'il voulait absolument faire bénéficier de ses préparations magiques. Il devint obsédant au possible.

Des jeunes gens de l'endroit, qui s'étaient concertés dans le but de mettre un frein à cet excès de philanthropie, imaginèrent alors la mystification suivante:

Une lettre fut adressée à l'indésirable personnage, portant invitation pressante au destinataire de se rendre au chalet des Ormeaux où « une vache avait perdu son lait du soir au ma-

tni, sans cause apparente ». Il n'en fallait pas davantage pour rallumer chez le vieux sorcier la flamme de l'orgueil satisfait. Aussi Marc-Auguste prit-il aussitôt, san défiance, le chemin qui mène au bâtiment soltaire sis à une heure de marche de son domicile, dans la partie supérieure de la vallée. Il y arriva à la tombée de la nuit ; la maison était déserte, pas de traces d'habitants. Surpris et déjà décontenancé, il demeurait là perplexe et hésitant sur le parti à prendre lorsque son attention fut frap-pée par une carte fixée à l'un des montants de la porte d'entrée, qu'il lut tandis qu'une intense émotion empourprait son visage. Voici la teneur de cette communication:

« A Marc-Auguste, Je suis à la grange du haut et rentrerai bientôt; commencez toujours le traitement ; la porte de l'écurie est ouverte; la vache qui a perdu le lait, est la troisième, à gauche ».

Suivait la signature du propriétaire.

Alors, le sorcier donna libre cours à sa joie ; il se mit à siffler de vieux airs oubliés et à esquisser d'antiques pas de danse ; il se sentait rajeunir d'un quart de siècle au moins. On allait donc enfin lui refaire confiance! La magie reverrait de beaux jours!

Il se dirigea d'un pas assuré du côté de l'étable et, sans la moindre hésitation, tira le loquet et entra.

Obscurité complète!